

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 12 octobre 2023

Présents à la séance : 86

Compte-rendu de la séance :
19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle Guy Emerton, à Fouquières-lez-Béthune, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 octobre 2023.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. LANVIN ; Les délégués de la commune d'Auchel : MM. BERRIER, VIVIEN, Mme DERLIQUE, M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mmes DUCROCQ, GORKA, DERAMAUX; Les délégués de la commune de Béthune : MM. GACQUERRE, GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, CORDONNIER, BRIGE, SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, DELESTREZ, Mmes CAPELLE, GOTTRAND, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme NAPINSKI, M. DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : MM. MASSART, BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; Les délégués de la commune d'Ecquedecques : Mme ALTIER, M. PETIT ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, POIRE, ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : M. VAAST, Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE, DISSAUX ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Le délégués de la commune de Nœux-les-Mines : M. SWITALSKI ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : M. HENNEBELLE, Mme KUBINOWSKI, GAUTIER ; Les délégués de la commune de Sains-en-Gohelle : M. HAPPIETTE, Mme CARLUS, M. RABEHI, Mmes VOLCKAERT, CZECH, M. FOMBELLE, Mme LAURIER ;

Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Les délégués de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM.

Ont donné pouvoir : M. ELAZOUZI à M. BARRE, Mme BERROYER à M. DELESTREZ, Mme CHOCHOI à Mme LOISEAU, Mme BEIGNIER à M. CORDONNIER, Mme TURBERT à M. MASSART, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. DESCAMPS à M. CARAMIAUX, M. FAVIER à M. FONTAINE,

Se sont fait représenter : Mme HOLVOET par Mme GORKA, M. BOY par Mme DERAMAUX, Mme BOULART par Mme BREUVART-PETITPAS, Mme BERTOUX par Mme IMBERT, M. PERRIN par Mme GOTTRAND, M. BAUDET par Mme HAROUAT, Mme MULLET par M. PETIT, M. SCAILLIEREZ par M. DISSAUX, Mme CARON par Mme GOFFART, M. TOROK par Mme GAUTIER, M. DUCARIN par Mme LAURIER,

Excusés : MM. HENNEBELLE, Mme HOLVOET, M. BOY, Mme BOULART, M. ELAZOUZI, Mme BERTOUX, M. PERRIN, Mmes BERROYER, CHOCHOI, DESCAMPS, BEIGNIER, Mme DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, TURBERT, MULLET, SAUVAGE, MM. DESCAMPS, FAVIER, BERTIER, SCAILLIEREZ, DELANNOY, Mmes CARON, DELANNOY, M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. BOBEK, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. COUVILLERS, Mme SZCZEPANIAK, M. MARCELLAK, Mme ANTKOWIAK, MM. TOROK, DUCARIN, Mme DUCLOY, MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Mme Corinne LAVERSIN, déléguée titulaire de la commune d'Hinges, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité Syndical du 18 octobre 2023
E

Code service : 110
PEG

1-08 - PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1°,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 11 octobre 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM sur l'année 2024,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de décider :

- ***Pour le Pôle Solidarité-Santé, de créer, des postes dans les différents établissements du pôle pour permettre aux services de fonctionner en prenant en charge les tâches supplémentaires engendrées notamment par les différentes épidémies hivernales :***

Au sein des EHPAD

Grade : Aide-soignant de classe normale
Budget : EHPAD Frédéric Degeorge
Temps de travail : Non complet, à 26.25 heures par semaine
Durée : 12 mois
Nombre : 1 emploi d'aide-soignant

La rémunération des agents contractuels recrutés sur ces différents postes sera calculée sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1^{er} échelon du grade de recrutement ou si l'expérience venait à le justifier un échelon supérieur pourra être utilisé et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget du service ou de la compétence concernée.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme

Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON

Date : 19/10/2023

Qualité : Président

